



Grant Thornton

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2014

Contenu

	Page
Rapport des vérificateurs indépendants	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État du surplus accumulé	4
État des flux de l'endettement net	5
État des flux de trésorerie	6
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	7
Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses	8
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	9
Notes relatives aux états financiers	10-19



Rapport des vérificateurs indépendants

Grant Thornton LLP
328 rue Main, CP 297
Yarmouth, N-É
B5A 4B2
T (902) 742-7842
F (902) 742-0224
www.GrantThornton.ca

Au président et aux membres du
Conseil scolaire acadien provincial

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats et surplus accumulés, des flux de l'endettement net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2014, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public.

Notre vérification a été effectuée avec le but de pouvoir former une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les annexes des revenus, dépenses et immobilisations sur les pages 7 à 9 sont présentées à titre d'information supplémentaire et ne sont pas un élément requis des états financiers. Ces informations ont été soumises à nos procédures de vérification applicables, mais seulement dans la mesure nécessaire pour exprimer une opinion sur la vérification des états financiers pris dans leur ensemble.

Grant Thornton LLP

Yarmouth, Canada
le 5 juillet 2014

Comptables agréés

Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Au 31 mars

2014

2013

Actifs financiers

Encaisse		
Encaisse	(38 331) \$	(119 169) \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1 197 960	1 096 469
Sommes à recevoir		
Province de la Nouvelle-Écosse	12 287 795	13 770 405
Gouvernement du Canada	3 051 699	1 171 340
Autres	<u>240 922</u>	<u>1 060 576</u>
Total des actifs financiers	<u>16 740 045</u> \$	<u>16 979 621</u> \$

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	3 363 128 \$	3 692 673 \$
Sommes à payer		
Province de la Nouvelle-Écosse	54 669	50 622
Gouvernement du Canada	4 385	817
Municipalités	20 248	30 234
Autres	9 882	11 122
Charges à payer	1 471 858	1 690 823
Avantages postérieurs à l'emploi	6 480 084	5 981 513
Revenus reportés	890 474	1 062 205
Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite	<u>3 228 179</u>	<u>3 267 847</u>

Total des passifs financiers

15 522 907 15 787 856

Endettement net

1 217 138 1 191 765

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	408 589	430 093
Frais payés d'avance	<u>126 084</u>	<u>135 683</u>
Total des actifs non financiers	<u>534 673</u>	<u>565 776</u>

Surplus accumulé – affecté – écoles et dév prof	329 582	283 157
Surplus accumulé – affecté – fonds générés par les écoles	1 134 194	1 207 154
Surplus accumulé – affecté – amortissement capital	408 589	430 093
Surplus accumulé non affecté	<u>(120 554)</u>	<u>(162 863)</u>

Surplus accumulé (Note 1)

1 751 811 \$ 1 757 541 \$

Ratifié au nom du Conseil scolaire

_____ président

_____ membre du Conseil

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

2014

2013

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	51 889 845 \$	52 087 106 \$	53 100 550 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	2 908 500	6 031 503	2 985 853
Allocations des conseils municipaux	802 693	665 275	661 206
Autres revenus (Annexe A)	724 134	432 176	1 115 842
Élaboration de programmes	1 208 103	1 163 424	844 185
CPRP	638 812	595 020	944 125
Fonds générés par les écoles	<u>2 200 000</u>	<u>2 221 567</u>	<u>2 185 124</u>
Total des revenus	<u>60 372 087</u>	<u>63 196 071</u>	<u>61 836 885</u>
Dépenses			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	413 998	407 756	397 174
Administration du conseil scolaire (Annexe B)	2 449 894	2 524 001	2 391 915
Administration scolaire et soutien (Annexe B)	4 115 627	4 720 618	4 096 956
Instruction et services scolaires (Annexe B)	26 408 196	26 610 660	25 561 011
Services aux élèves (Annexe B)	5 893 381	6 302 880	5 893 032
Service d'entretien (Annexe B)	8 434 228	9 513 317	11 462 573
Transport scolaire (Annexe B)	6 537 271	6 633 266	6 474 827
Autres programmes	1 269 884	1 892 511	1 263 265
Allocations des conseils municipaux	802 693	665 275	661 206
Élaboration de programmes	1 208 103	1 163 424	844 185
CPRP	638 812	595 020	944 125
Fonds générés par les écoles	<u>2 200 000</u>	<u>2 173 073</u>	<u>2 063 670</u>
Total des dépenses	<u>60 372 087</u>	<u>63 201 801</u>	<u>62 053 939</u>
Déficit annuel	<u>- \$</u>	<u>(5 730) \$</u>	<u>(217 054) \$</u>

État du surplus accumulé

Exercice clos le 31 mars

2014

2013

Surplus accumulé, au début de l'exercice	1 757 541 \$	1 974 595 \$
Déficit annuel	<u>(5 730)</u>	<u>(217 054)</u>
Surplus accumulé, à la fin de l'exercice	<u>1 751 811 \$</u>	<u>1 757 541 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

État des flux de l'endettement net

Exercice clos le 31 mars

	2014	2013
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Endettement net, au début de l'exercice	1 191 765 \$	1 456 872 \$
Changements durant l'exercice		
Déficit annuel	(5 730)	(217 054)
Amortissement des immobilisations	21 505	24 378
Actif retiré	-	1 741
Augmentation des frais payés d'avance	<u>9 598</u>	<u>(74 172)</u>
Augmentation (diminution) de l'endettement net	<u>25 373</u>	<u>(265 107)</u>
Endettement net, à la fin de l'exercice	<u>1 217 138 \$</u>	<u>1 191 765 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2014	2013
Transactions opérationnelles		
Déficit annuel	(5 730) \$	(217 054) \$
Amortissement	21 505	24 378
Actif retiré	-	1 741
Sommes à recevoir	421 905	(1 091 969)
Dépenses payées d'avance	9 599	(74 172)
Sommes à payer	(93 218)	1 723 587
Revenus reportés	<u>(171 731)</u>	<u>(146 103)</u>
Fourni par les transactions opérationnelles	<u>182 330</u>	<u>220 408</u>
Appliqué aux transactions capitales	<u>-</u>	<u>-</u>
Augmentation (baisse) de trésorerie	182 330	220 408
Encaisse, au début de l'exercice	<u>977 300</u>	<u>756 892</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>1 159 630</u> \$	<u>977 300</u> \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2014

2013

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Fonctionnement	41 502 500 \$	41 058 097 \$	38 324 791 \$
Affectés	5 857 100	6 437 777	5 966 977
Autres	2 030 245	2 716 757	4 574 146
Récupération	<u>2 500 000</u>	<u>1 874 475</u>	<u>4 234 636</u>
	51 889 845 \$	52 087 106 \$	53 100 550 \$
Gouvernement du Canada			
Fonds minoritaires	150 000 \$	192 728 \$	119 809 \$
Projets, stratégies, autres	2 008 500	4 209 367	1 534 757
Récupération	<u>750 000</u>	<u>1 629 408</u>	<u>1 331 287</u>
	2 908 500 \$	6 031 503 \$	2 985 853 \$
Autres revenus			
Générés par le Conseil	584 031 \$	301 291 \$	515 775 \$
Location	14 300	15 200	14 300
Intérêts	10 000	13 257	9 426
Remboursement – non gouvernemental	8 359	5 714	31 739
Vente de véhicules/matériel	-	-	-
Dons	100 975	16 953	4 091
Autres	6 469	74 634	-
Récupération	<u>-</u>	<u>5 127</u>	<u>540 511</u>
	724 134 \$	432 176 \$	1 115 842 \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2014

2013

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Membres du Conseil	311 716 \$	308 752 \$	302 060 \$
Secrétariat du Conseil	63 317	62 419	57 620
NSSBA et autres	38 965	36 585	37 494
	<u>413 998 \$</u>	<u>407 756 \$</u>	<u>397 174 \$</u>
Administration du Conseil scolaire			
Administration	1 655 992 \$	1 665 830 \$	1 615 825 \$
Service des finances	340 939	383 866	329 747
Service de ressources humaines	170 470	180 286	161 622
Communications	170 470	196 350	178 693
Informatique	112 023	97 669	106 028
	<u>2 449 894 \$</u>	<u>2 524 001 \$</u>	<u>2 391 915 \$</u>
Administration scolaire et soutien			
Administration	3 287 631 \$	3 546 391 \$	3 303 549 \$
Programmation et curriculum	681 879	741 031	655 702
Informatique	146 117	433 196	137 705
	<u>4 115 627 \$</u>	<u>4 720 618 \$</u>	<u>4 096 956 \$</u>
Instruction et services scolaires			
Instruction	24 947 027 \$	25 187 866 \$	24 365 576 \$
Service d'orientation	608 820	750 824	599 833
Bibliothèques	316 587	321 668	300 198
Technologie	535 762	350 302	293 662
Amortissement	-	-	1 742
	<u>26 408 196 \$</u>	<u>26 610 660 \$</u>	<u>25 561 011 \$</u>
Services aux élèves			
Administration	97 411 \$	100 973 \$	\$96 191
Instruction	3 701 628	4 292 403	3 704 735
Programmation et curriculum	2 094 342	1 909 504	2 092 106
	<u>5 893 381 \$</u>	<u>6 302 880 \$</u>	<u>5 893 032 \$</u>
Service d'entretien			
Conciergerie	2 045 637 \$	2 103 510 \$	2 057 168 \$
Entretien	2 922 338	3 653 339	3 186 107
Terrains	194 823	231 080	341 334
Amortissement	21 430	21 505	22 636
Récupération - autres	3 250 000	3 503 883	5 855 328
	<u>8 434 228 \$</u>	<u>9 513 317 \$</u>	<u>11 462 573 \$</u>
Transport scolaire			
Administration (conseil)	97 411 \$	75 768 \$	117 494 \$
Transport (conseil)	1 509 875	1 604 217	1 487 094
Entretien (conseil)	448 092	480 328	445 923
Transport (sous-traitance)	4 480 919	4 471 217	4 423 396
Entretien des arrêts d'autobus (conseil)	974	1 736	920
	<u>6 537 271 \$</u>	<u>6 633 266 \$</u>	<u>6 474 82 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars

2014

2013

	<u>Total</u>		<u>Total</u>
Coûts des immobilisations			
Solde, au début de l'exercice	575 000 \$		742 176 \$
Moins actif retiré	<u>-</u>		<u>167 176</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>575 000 \$</u>		<u>575 000 \$</u>
Amortissement cumulé			
Solde, au début de l'exercice	144 906 \$		285 963 \$
Amortissement	<u>21 505</u>		<u>24 378</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>166 411</u>		<u>310 341</u>
Amortissement cumulé de l'actif retiré	<u>-</u>		<u>165 435</u>
Valeur comptable nette	<u>408 589 \$</u>		<u>430 094 \$</u>
Valeur comptable nette			
Solde, au début de l'exercice	430 094 \$		456 213 \$
Solde, à la fin de l'exercice	<u>408 589</u>		<u>430 094</u>
Diminution dans la valeur comptable nette	<u>21 505 \$</u>		<u>26 119 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, avec 17 conseillers scolaires élus comme le stipule la Loi sur l'éducation. Le Conseil fournit une gamme de services d'enseignement pour tous les programmes d'enseignement de niveau primaire à 12e dans les écoles publiques au sein de la province de la Nouvelle-Écosse. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présentée en utilisant les principes prescrits par le Ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés tels qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères ont été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Dépenses

Les dépenses sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements, les créditeurs, et les montants liés aux personnes apparentées. Sauf indication contraire, c'est l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par la *Nova Scotia School Board Association*.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'année fiscale que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Endettement net

L'endettement net représente l'excédent des passifs du Conseil sur les actifs financiers.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé représente les passifs du Conseil scolaire moins les actifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé du surplus et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Conventions comptables (suite)

Actifs non-financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique et logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et transférés aux conseils scolaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des conseils scolaires.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée de 473 000 \$, en date du 1^{er} avril 2013, avec la Banque de Montréal. En date du 31 mars 2014, cette ligne de crédit était Nul \$ (2013 – 36 228\$).

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucun frais et/ou obligations liées à ce plan sont incluses dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par la Nova Scotia School Board Association.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 132 887 \$ (139 265 \$ en date du 31 mars 2013) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2014. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Engagements

I. Congés de maladie accumulés - enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour congé de maladie pour le personnel enseignant et le personnel de soutien conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Au cours de 2013, le Conseil a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour les congés de maladie accumulés du personnel de soutien. Avant cette date, le Conseil reconnaissait comme dépense les paiements réels et aucune responsabilité pour les congés de maladie accumulés du personnel de soutien n'était enregistrée dans l'état de la situation financière.

Mercer a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 5 mars 2014, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les congés de maladie accumulés à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant et du personnel de soutien.

Hypothèses actuarielles – enseignant

Taux d'actualisation:	4,10% par an
Âge de la retraite:	50% à la date la plus rapprochée donnant droit à la pension non réduite, le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 60 ans avec 10 années de service, l'âge à 35 ans de service et l'âge de 65 ans
Mortalité:	90% de UP94 avec des améliorations futures en conformité avec 150% de l'échelle AA
Résiliation :	5% par an dans les deux premières années d'emploi
Salaires - taux de croissance:	2,00% par an pour 2012-2013, 2,50% par an pour 2013-2014, 3,00% par an pour 2014-2015, et 2,25% par an par la suite

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

5. Engagements (suite)

Les augmentations de salaire sont les suivants:

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Augmentation annuelle</u>
Moins de 30 ans	2,75%
30-34	2,25%
35-39	1,75%
40-44	1,25%
45-49	0,75%
50-59	0,25%
60 +	0,00%

L'utilisation des congés de maladie en cours et l'utilisation de la banque de congés de maladie a été développée à partir d'une analyse de l'utilisation des congés de maladie des enseignants de la Nouvelle-Écosse au cours des quatre années scolaires précédant le 31 juillet 2011. Les données d'utilisation des congés de maladie ont été fournies par le ministère de l'Éducation.

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – enseignant

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	5 734 000 \$	5 190 000 \$
Coût de service actuel	565 000	547 000
Intérêt sur l'obligation	244 000	238 000
Moins: congés pris	(321 000)	(311 000)
(Gains) pertes actuariels	<u>156 000</u>	<u>70 000</u>
Obligation de prestations, fin de l'année	6 378 000	5 734 000
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(6 378 000)</u>	<u>(5 734 000)</u>
Pertes actuariel non amortis	<u>221 882</u>	<u>70 000</u>
Responsabilité des prestations	<u>(6 156 118) \$</u>	<u>(5 664 000) \$</u>

II. Congés de maladie accumulés – personnel de soutien

Morneau-Shepell a fourni à la province de Nouvelle-Écosse, le 3 mars 2014, les chiffres de divulgation financière demandée pour les prestations de congés de maladie pour le personnel de soutien de tous les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Les résultats comptables sont fondés sur la compréhension des méthodes prescrites en vertu de la section PS 3255 du Manuel de comptabilité du secteur public de l'ICCA qui s'applique aux congés de maladie et aux indemnités de départ. Les données comprenaient la période de service continu, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

5. Engagements (suite)

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Date de valorisation: 31 mars, 2012
 Taux d'actualisation annuel: 4,10% par an au 1^{er} avril 2014 et à toute date d'évaluation par la suite
 Augmentation annuelle du salaire: 2,5% au 1^{er} avril 2012, 3,0% au 1^{er} avril 2013, 3,5% au 1^{er} avril 2014, et 2,75% par an à partir du 1^{er} avril 2015

Exemple de l'utilisation de l'excédent net
 taux d'utilisation de congés de maladie :

<u>Age</u>	<u>Heures</u>	<u>Age</u>	<u>Heures</u>	<u>Age</u>	<u>Heures</u>
20	4,2	40	11,9	60	19,6
25	6,1	45	13,8	65	21,5
30	8,0	50	15,8		
35	10,0	55	17,7		

Résiliation: Néant
 Mortalité pré-retraite: Néant
 Âge de la retraite: 35% à la règle de 80 ans avec âge minimum de 55 ans et 65% à la date la plus rapprochée entre l'âge de 65 ans et 35 ans de service
 Méthode d'évaluation actuarielle: Unités de crédit projetées – service au prorata à la date d'utilisation

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – personnel de soutien

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	319 385 \$	310 238 \$
Coût de service actuel	47 075	46 001
Intérêt sur l'obligation	13 070	13 477
Moins: congés pris	(53 900)	(52 203)
(Gains) pertes actuariels	6 609	1 872
Obligation de prestations, fin de l'année	<u>332 239</u>	<u>319 385</u>
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(332 239)</u>	<u>(319 385)</u>
Pertes actuariel non amortis	8 273	1 872
Responsabilité des prestations	<u>(323 966) \$</u>	<u>(317 513) \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

5. Engagements (suite)

Sommaire de la responsabilité des congés de maladie accumulés

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Responsabilité des congés de maladie – enseignant	(6 156 118) \$	(5 664 000) \$
Responsabilité des congés de maladie – personnel de soutien	(323 966)	(317 513)
Total responsabilité des congés de maladie	(6 480 084) \$	(5 981 513) \$

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux congés de maladie accumulés des membres du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2014.

III. Indemnités de départ – enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour le personnel enseignant et le personnel de soutien conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Au cours de 2013, le Conseil a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour les indemnités de départ du personnel de soutien. Avant cette date, le Conseil reconnaissait comme dépense les paiements réels et une responsabilité estimée pour les indemnités de départ du personnel de soutien était enregistrée dans l'état de la situation financière.

Mercer a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 11 avril 2014, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant et du personnel de soutien.

Hypothèses actuarielles – enseignant

Taux d'actualisation: 4,10% par an
Salaire - taux de croissance: 3,0% augmentation au 1^{er} avril 2014 et 2,25% par an par la suite plus l'échelle de promotion.

Les augmentations de salaire sont les suivants:

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Augmentation annuelle</u>
Moins de 30 ans	5,00%
30-34	4,50%
35-39	4,00%
40-44	3,50%
45-49	3,00%
50-59	2,50%
60 +	2,25%

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

5. Engagements (suite)

Âge de la retraite:	50% à la règle de 85 ans avec âge minimum de 55 ans; le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 60 ans avec 10 années de service, 35 ans de service et l'âge de 65 ans
Mortalité:	Aucune mortalité pré-retraite supposé
Terminaison:	Néant
Invalidité:	Néant

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – enseignant

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	2 701 862 \$	2 538 105 \$
Coût de service actuel	227 600	224 800
Intérêt sur l'obligation	112 795	115 500
Moins: bénéfiques payés	(254 726)	(209 943)
(Gains) pertes actuariels	<u>(35 800)</u>	<u>33 400</u>
Obligation de prestations, fin de l'année	2 751 731	2 701 862
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	(2 751 731)	(2 701 862)
Pertes actuariel non amortis	<u>282 109</u>	<u>317 930</u>
Responsabilité des prestations	<u>(2 469 623) \$</u>	<u>(2 383 932) \$</u>

IV. Indemnité de départ – personnel de soutien

Pour le personnel de soutien, les descriptions pour les indemnités de départ et les copies des parties pertinentes des conventions collectives et des lettres d'entente pour les différents conseils d'administration et syndicaux / groupes non syndiqués ont été fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Les calculs ont été effectués sur la base des données fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les congés de maladie et les indemnités de départ. Cette information a été complétée par des données fournies par les conseils scolaires. Les données comprenaient la période de service continu avec la province, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail et certains détails concernant les prix gelés.

Toutes les hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'indemnité de départ ont été choisies par la province comme indiqué dans leur lettre du 3 mars, 2014 :

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Taux d'actualisation annuel:	4,10% par an au 1 ^{er} avril 2013 et à toute date d'évaluation par la suite
Augmentation annuelle du salaire:	2,50% au 1 ^{er} avril 2012, 3,0% au 1 ^{er} avril 2013, 3,5% au 1 ^{er} avril 2014 et 2,75% par an à partir du 1 ^{er} avril 2015
Taux d'inflation:	2,25% par an
Age de la retraite:	35% à la règle de 80 ans avec âge minimum de 55 ans et 65% à la date la plus rapprochée entre l'âge de 65 ans et 35 ans de service
Mortalité:	Néant
Termination avant retraite:	Néant
Méthode d'évaluation actuarielle:	Unités de crédit projetées – service au prorata à la date d'utilisation

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

5. Engagements (suite)

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	887 335 \$	798 417 \$
Coût de service actuel	51 157	49 690
Intérêt sur l'obligation	32 887	35 808
Moins: bénéfiques payés	(227 789)	-
(Gains) pertes actuariels	<u>18 006</u>	<u>3 420</u>
Obligation de prestations, fin de l'année	761 596	887 335
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	(761 596)	(887 335)
Pertes actuariel non amortis	<u>3 040</u>	<u>3 420</u>
Responsabilité des prestations	<u>(758 556) \$</u>	<u>(883 915) \$</u>

Sommaire de la responsabilité des indemnités de départ accumulés

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Responsabilité des indemnités de départ – enseignant	(2 469 623) \$	(2 383 932) \$
Responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien	<u>(758 556)</u>	<u>(883 915)</u>
Total responsabilité des indemnités de départ	<u>(3 228 179) \$</u>	<u>(3 267 847) \$</u>

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux indemnités de départ des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2014.

6. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2014, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 197 960 \$ (1 096 469 \$ en date du 31 mars 2013) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les dépenses générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente comme suit:

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

6. Fonds générés par les écoles (suite)

	le 31 mars 2013	Additions	Déboursés	Montants dus au CSAP (Grandir en français)	le 31 mars 2014
Centre scolaire de la Rive-Sud	18 347 \$	120 240 \$	122 361 \$	8 372 \$	24 598 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	12 109	241 706	227 388	-	26 427
École acadienne de Pomquet	34 245	65 168	63 103	-	36 310
École acadienne de Truro	47 316	60 227	61 139	-	46 404
École Beaubassin	38 933	118 877	117 364	1 383	41 829
École Beau-Port	58 759	36 617	37 331	-	58 045
École Belleville	29 544	64 849	62 352	-	32 041
École Bois-Joli	65 684	312 805	326 498	-	51 991
École des Beaux-Marais	7 113	83 123	87 366	460	3 330
École du Carrefour	25 230	115 955	108 024	-	33 161
École Jean-Marie-Gay	29 971	46 806	32 627	6 914	51 064
École Joseph-Dugas	14 200	44 278	52 653	-	5 825
École NDA	133 336	95 584	77 471	-	151 449
École Pubnico-Ouest	53 733	121 027	131 729	-	43 031
École Rose-des-Vents	36 822	110 945	114 140	644	34 271
École Saint-Albert	36 418	42 358	47 891	-	30 885
École secondaire de Clare	181 879	42 495	44 848	6 072	185 598
École secondaire du Par-en-Bas	144 042	106 021	110 066	4 957	144 954
École secondaire de Sommet	38 311	221 434	189 707	3 979	74 017
École Stella-Maris	58 421	84 897	82 363	9 908	70 863
École Wedgeport	32 056	86 155	76 651	10 307	51 867
	<u>1 096 469 \$</u>	<u>2 221 567 \$</u>	<u>2 173 072 \$</u>	<u>52 996 \$</u>	<u>1 197 960 \$</u>